



CHARTRE DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

CONTEXTE :

L'attention en faveur des patients fait partie de l'ADN de bioMérieux depuis sa création. Leader mondial dans le domaine du diagnostic in vitro, notre société concrétise l'ambition de la famille Mérieux de lutter contre les maladies infectieuses et d'améliorer la santé publique dans le monde, en portant le message universel que « les microbes ne connaissent pas de frontières ». Alors que les législations évoluent en permanence dans le monde entier pour renforcer les droits des patients et améliorer la qualité des systèmes de santé, la numérisation de la société a permis une amplification de la voix des patients et les associations de patients sont devenues plus nombreuses, plus grandes et plus influentes que jamais. Dans ce contexte, bioMérieux a reconnu la nécessité de mettre en place une stratégie mondiale de valorisation des patients.

MISSION :

Valoriser les patients au sein de bioMérieux, d'une part en sensibilisant les associations de patients au diagnostic in-vitro et, d'autre part, en incluant les patients et en valorisant leurs expériences dans nos activités de recherche & développement et d'innovation.

OBJECTIF :

Le renforcement de nos relations avec les communautés de patients bénéficiera aux deux parties : d'une part, nous cherchons à sensibiliser les associations de patients à l'importance du diagnostic, afin que les patients comprennent notre rôle dans la résolution de leurs problèmes de santé. D'autre part, nous avons l'intention de recueillir l'avis des patients sur notre stratégie d'innovation en instaurant la participation de représentants des patients dans divers comités internes. Nous souhaitons également mieux faire entendre la voix des patients au sein de la communauté des collaborateurs de bioMérieux en intégrant davantage de témoignages de patients dans notre communication et nos événements, matérialisant ainsi l'objectif fondamental que nous partageons tous : l'amélioration de la prise en charge des patients.

Créée par la direction des affaires médicales, la « stratégie de valorisation des patients » de bioMérieux est dégagée de toute considération commerciale tout en étant mise en œuvre en cohérence avec les domaines de compétences de bioMérieux.

Nos engagements en matière d'éthique :

Pour garantir que nos interactions avec les organisations de patients sont conformes à nos normes éthiques élevées, tous les salariés qui interagissent avec les patients et les organisations de patients s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- **Clarté de l'objectif.** bioMérieux peut apporter son soutien aux organisations de patients sous forme d'aide financière ou en nature, conformément à sa stratégie de valorisation des patients. Dans ce cas, chaque partie doit comprendre clairement quelle est la raison et le résultat attendu d'une coopération et les avantages pour les patients.
- **Respect des lois, des règlements et des politiques et procédures de bioMérieux.** Toutes les activités avec les organisations de patients doivent être conformes aux lois et règlements applicables. Le code de bonne conduite et les autres politiques, notamment le manuel de prévention de la corruption, doivent être strictement respectés. Nos normes coïncident avec les codes éthiques des associations professionnelles dans les régions et les pays où nous sommes présents.
- **Intégrité et respect.** Chaque partie doit en permanence agir et être perçue comme agissant honnêtement et avec intégrité, et doit être ouverte et honnête quant à l'objectif d'une collaboration. Chaque partie doit pouvoir rendre compte publiquement de ses activités et des échanges de valeur.
- **Indépendance.** Chaque partie doit prendre des décisions dégagées de toute influence inopportune. La collaboration avec les organisations de patients ne doit jamais être utilisée, directement ou indirectement, pour influencer indûment les décisions ou les actions relatives à notre activité.
- **Transparence.** La participation de la société aux activités de financement et à la création de supports doit être divulguée de manière significative en conformité avec les différentes lois et réglementations applicables. Tous les représentants de la société doivent communiquer aux décideurs leur nom, leur lien avec bioMérieux (rôle et fonction) et les intérêts qu'ils représentent au nom de la société. En outre, l'objectif et la portée d'une relation financière entre la société et l'organisation doivent être documentés dans un accord écrit. L'organisation doit faire l'objet d'un contrôle destiné à détecter d'éventuels conflits d'intérêt et à garantir la conformité aux valeurs et aux normes de bioMérieux.
- **Information juste et équilibrée.** Les représentants de bioMérieux s'engagent à présenter les informations de manière juste et équilibrée. Les informations exagérées, fausses ou trompeuses ne doivent pas être partagées. La source des informations doit être mentionnée explicitement ou facilement identifiable.

- **Confidentialité.** Chaque partie respecte toutes les règles, normes ou conventions applicables en matière de divulgation ou de non divulgation des informations partagées. Les informations confidentielles obtenues, notamment les informations sur les patients, ne doivent être partagées que conformément à ces normes convenues.

MISE EN ŒUVRE :

Ce document sera régulièrement revu et modifié. Il a été adopté par les Affaires médicales ainsi que par le service Éthique et conformité et le service juridique.